



INTRODUCTION

Quoi de commun dans une collection d'articles autour de la gratuité, un thème susceptible de toucher à des domaines aussi variés que la biologie, la littérature, la sociologie et l'anthropologie sociale ou, encore, l'économie des industries culturelles et des publications scientifiques ? Celui d'explorer à nouveaux frais les paradoxes d'une notion chaude, d'un attracteur et d'un irritant, qui suscite depuis longtemps et périodiquement des passes d'arme, entre les revendications militantes (en défense des principes de service public, en faveur d'une démocratisation de l'accès aux œuvres de l'esprit) et les froids rappels au réalisme économique face aux effets indésirables des utopies généreuses.

Des adages latins (« Il faut être malhonnête ou sot pour croire que les bienfaits sont de simples dons », Publilius Syrus), dont la trace s'est trop souvent perdue (« Publilius qui ? », comme l'écrit avec humour Guillaume Flamerie de Lachapelle) à Dostoïevski et aux *Caves du Vatican* de Gide, la mémoire des lettres nous rappelle la longue histoire de l'acte gratuit, indéterminé, inconséquent, de son impossibilité, des quêtes d'absolu dont il peut faire l'objet – et qui aura fait couler tant d'encre dans les dissertations scolaires sur le libre arbitre. Un train pour Brindisi dans le roman de Gide, un avion de ligne bien réel d'une compagnie allemande : l'acte gratuit provoque une fascination proportionnelle au besoin d'explication qu'il engendre, face au meurtre indéterminé ou, à l'inverse, face au vrai don qui motive l'approche religieuse (Antoine Guggenheim) et le commentaire du mystère de la grâce.

Du côté des sciences humaines et sociales, c'est la tendance au dévoilement qui prime. Pas de don sans contre-don chez Marcel Mauss, pas de « *free lunch* » chez Milton Friedman : sous des horizons très différents, ce qui nous est toujours rappelé par les figures tutélaires de l'économie politique ou de la sociologie, c'est que la gratuité absolue n'existe pas. « Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. » (Adam Smith, *La Richesse des nations*, 1776,



cité par Marcel Henaff). Il y a quelques années, l'économiste Olivier Bomsel, dans un essai intitulé *Gratuit ! Du déploiement de l'économie numérique*, soulignait à son tour que le gratuit est avant tout une forme de tarification, dont il convient d'analyser les contreparties.

Ici, Laurence Fontaine revient sur l'implicite du don dans les valeurs nobiliaires sous l'Ancien Régime ; Daniel Henri relève les « grands principes et les petits arrangements » qui marquent l'histoire de la gratuité de l'enseignement en France ; Denis Jérôme analyse les conditions d'accès, « libre mais pas gratuit », à l'information scientifique. On aurait pu ajouter les promesses de gratuité de l'enseignement supérieur, dont Outre-Manche des coalitions de partis peuvent faire les frais. Les objets abondent qui suscitent un même mouvement d'éclaircissement : sous l'illusion du gratuit se cache le vrai prix, qu'acteurs privés ou pouvoirs publics ont tenu à rendre invisible. Le dévoilement devrait pouvoir nous permettre de mettre au clair quels sont les bons et les mauvais usages de ce camouflage, et de mieux plaider pour un octroi réfléchi et équitable des gratuités (Jean Audouze).

La mutation numérique des deux dernières décennies a démultiplié les vieux paradoxes de la gratuité, en plaçant cette dernière au centre d'un nouvel écosystème d'accès au savoir et aux œuvres de l'esprit : la décennie des années 2000 aura été marquée par des débats intenses, dans les économies développées, sur nos nouvelles cornucopies, sur le piratage, sur sa répression. Période d'ajustement face à une technologie disruptive qui vient bouleverser les anciennes règles du jeu des biens et services, tout en offrant *de facto* un accès inédit à l'information, au savoir et aux biens culturels.

Dans le domaine des industries culturelles (musique enregistrée, livre audiovisuel et cinéma, presse), on n'en finit pas de parler de « modèles d'affaires instables », auxquels se confrontent les créateurs, pris en étau entre le besoin d'être visibles sur la Toile et celui d'être rémunérés. Quand les nouvelles martingales se font attendre, on préfère défendre les acquis du droit d'auteur qui, lui, a fait ses preuves, quitte à passer pour de fâcheux réactionnaires. Les nouveaux luddites condamnent les démagogues de la gratuité destructrice, et réciproquement. Au travers de ces échanges de noms d'oiseaux, la nouvelle donne de la juste rémunération de la création n'a pas encore été stabilisée.

À cela s'ajoute le fait que la rareté, dans l'économie numérique, se soit déplacée vers le temps disponible, la détention de catalogues et les données personnelles (Catherine Hartog ; Jérôme Brun), dont l'exploitation se fait pour l'heure sur la base du « qui ne dit mot consent ». Face à cette nouvelle figure de « l'utopie un peu mièvre » dont parle Christophe Prochasson, méfiez-vous des apparences : vous paierez plus tard, ou avant, et ailleurs. Le travail gratuit des internautes, sous couvert de gratuité numérique devenue la norme, a fait émerger de nouvelles propositions,



Introduction

sur la souveraineté numérique, ou encore sur la propriété de nos données personnelles, pour contrecarrer les logiques de ce qui s'apparente, selon Jérôme Brun, à un « hold-up » économique mondial organisé notamment par les acteurs globaux de la publicité en ligne jouant sur des marchés bifaces. Au risque d'une dévaluation des « contenus » par leur abondance même ; ou encore d'une marchandisation accrue des savoirs et des biens culturels qui, après être rendus disponibles gratuitement pendant une période donnée, peuvent faire l'objet d'un passage au payant dont l'opportunité n'a que rarement à voir avec des principes de service public. Derrière la gratuité numérique, les savoirs et les biens culturels sont-ils en train de devenir majoritairement des produits d'appel ? C'est la question que posent ceux qui plaident pour une extension du domaine des communs.

David Fajolles (1993 I)

Secrétaire général de la Commission nationale française pour l'Unesco